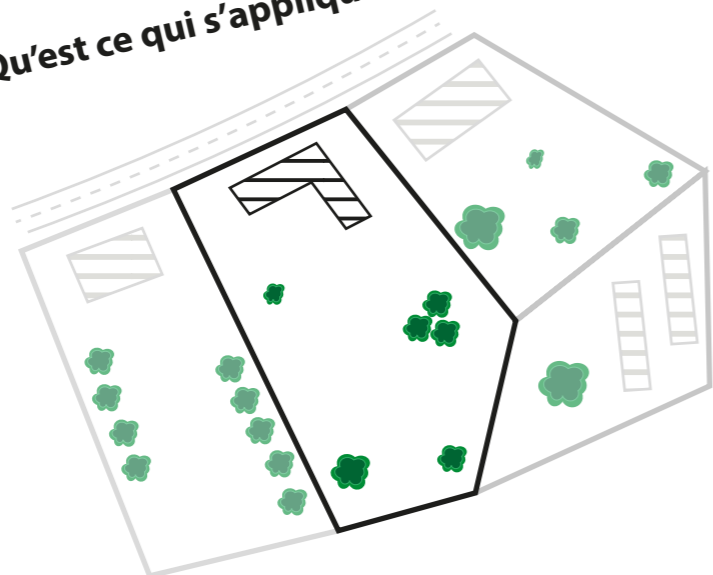


LA MÉTHODE

Les premiers pas vers la compréhension du PLUM

- 1 Avant de me lancer, je repère mon terrain:
(Depuis « [Le PLUM en ligne](#) » ou « [Cadastre.gouv](#) »)
 - le **numéro** et la **section** de ma parcelle
 - la **superficie** de ma parcelle
 - l'**emprise** au sol de mon bâti
- 2 Je récupère le PLUM sur internet:
 - L'application web « [Le PLUM en ligne](#) »
 - Les **documents** constituant le PLUM (consultables depuis le site internet ou en version papier complète au siège de la Métropole)
- 3 Je prends en main le règlement du PLUM:
 - Je prends en compte le **MODE D'EMPLOI**, le **LEXIQUE** et les définitions des **DESTINATIONS DES SOLS**
 - Si je ne comprends pas un terme, il faut revenir au lexique et aux définitions

Qu'est ce qui s'applique à mon terrain ?



LES PLANCHES GRAPHIQUES (pièces 4.1.0 à 4.3.1)

Je repère sur les planches graphiques si mon terrain est couvert par un zonage, des prescriptions, des hauteurs maximales et une emprise minimale de pleine terre

Le zonage et les prescriptions graphiques

L'emprise minimale de pleine-terre autorisée et le Coefficient de Biotope par Surface (CBS)

Les hauteurs maximales autorisées



LE RÉGLEMENT ÉCRIT (Pièce 5.1.0)

Je prends connaissance du règlement écrit en débutant par les dispositions communes puis par les dispositions particulières de la zone



Règles concernant les outils graphiques de protection environnementales, patrimoniales et de mixité sociale et fonctionnelle (Articles DC - 1.1 à DC - 1.3)

Règles concernant la volumétrie du bâti (Articles DC - 2.1 à DC - 2.6)

Règles architecturales communes (Articles DC - 3.1 à DC - 3.5)

Règles concernant les caractéristiques environnementales et paysagères (Article DC - 3.6)

Règles particulières aux zonages



LES CAHIERS COMMUNAUX (pièces 5.1.1 à 5.1.22)

Je prends connaissance des règles du cahier communal spécifique à chaque commune, qui fixent les règles architecturales et paysagères (toitures, façades, clôtures, bâtis et végétaux remarquables ...)



Pour aller plus loin:

- Je regarde si mon terrain est couvert par une **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (pièces 3.1.0)
- Je me renseigne si mon terrain est impacté par les différentes **Servitudes d'Utilité Publique (SUP)**